

12/04/2016

# Ecole Intercommunale de Musique de Figeac

## Projet d'établissement

2016 – 2021



Quel que soit ton pays, quelle que soit ta couleur,  
la musique est un cri qui vient de l'intérieur...

2 Rue Victor Delbos 46100 FIGEAC

[musique@club-internet.fr](mailto:musique@club-internet.fr)

<http://musique46.fr/>

# Projet d'établissement 2016 – 2021

## Table des matières

Introduction .....	3
Historique .....	4
Etat des lieux .....	7
Le Budget .....	9
Notre mission .....	10
Comment avons-nous procédé ? .....	11
Résultats de l'enquête .....	12
Contraintes et Opportunités .....	13
Points débattus et actions envisagées .....	16
Feuille de route : Les orientations principales .....	26

## **Introduction du directeur de l'Ecole Intercommunale de Musique de Figeac**

Ce projet d'établissement est le fruit d'une concertation avec des élèves, des parents d'élèves, des enseignants, le directeur, les membres du conseil d'administration et du bureau ainsi que d'élus.

Il a pour objectif de répondre à trois questions principales :

1. Que sommes-nous actuellement ?
2. Que serons-nous en 2021 ?
3. Quels sont les étapes et moyens à mettre en place pour atteindre notre objectif ?

Notre projet d'établissement a été difficile à mettre en place car nous sommes soumis à de fortes contraintes budgétaires.

De grands changements auront lieu, pendant cette période de cinq années, qui conditionnent fortement notre orientation :

- la rénovation des locaux et l'aménagement d'un auditorium.
- le recrutement d'un nouveau directeur suite à mon départ à la retraite.

Ce projet d'établissement met donc en avant les principaux changements qui découleront de ces événements. L'enseignement de la musique est important pour l'épanouissement de tous ceux qui sont sensibles à cet art. Aussi, je souhaite que ce document puisse permettre à notre structure de renforcer son rayonnement au sein de la vie culturelle du Grand Figeac.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

Benoît Defrance

## 1. PETIT HISTORIQUE DE L'ECOLE DE MUSIQUE

1860 : Jules Ritter, organiste de la ville de Figeac, cherche l'appui de la municipalité et des pouvoirs préfectoraux pour créer une « Société Chorale ».

1887 : Arrivent des cuivres, percussions, clarinettes, puis saxophones. L'Harmonie Chorale « Les Artisans Réunis » est née. Les musiciens étaient issus de l'artisanat, du commerce, puis quelques étudiants, d'où l'appellation « Les Artisans Réunis », soulignant l'appartenance sociale des musiciens.

1912 : La société prend la dénomination de **Société Musicale les Artisans Réunis**.

1989 : le Conseil Général du Lot propose de réunir les écoles de musique du Lot en une école départementale. Pour des raisons budgétaires, le projet ne se réalisera pas, mais la municipalité de Figeac proposera que l'école de Musique de l'harmonie devienne une association indépendante avec des professeurs dont l'activité professionnelle est l'enseignement de la musique.

L'association est financée en partie par la Mairie et par le Conseil Général. Le projet est soutenu par l'harmonie municipale, qui déboucha sur un partenariat. L'école se développera dans le bâtiment abritant l'harmonie municipale. Il sera proposé le nom : « **Ecole de Musique Municipale** ».

27 juin 1990 : l'association « Ecole de Musique Municipale » est déclarée au journal officiel. Elle est composée d'un directeur, d'un professeur de piano, d'un professeur de flûte, d'un professeur de saxophone, d'un professeur de clarinette, et d'un professeur de trompette. Un département « musique traditionnelle », géré par l'ADDA du Lot, complètera l'activité de l'école.

Les communes se regroupant en intercommunalité, la gestion de l'Ecole de Musique deviendra intercommunale. Une double tarification incitera les communes à adhérer à la communauté de communes et l'école sera baptisée « **Ecole Intercommunale de Musique de Figeac** ».

Depuis sa création, l'Ecole de Musique est subventionnée par la Communauté de Communes (Grand-Figeac) et le Conseil Général (Conseil Départemental). Trois présidents se sont succédés à la tête de l'association :

Jean Baduel, Jean-Pierre Messerschmitt et Guillaume Baldy.

L'Ecole de Musique est dirigée par Benoit Defrance depuis la création de l'association.

Au-delà de nombreuses auditions, l'école de musique monte des spectacles musicaux. L'objectif est double : faire connaître l'école à l'extérieur et donner une image forte et dynamique de l'association. En outre, Cela permet, de fédérer l'équipe enseignante et de donner la possibilité aux élèves de sortir du schéma traditionnel des cours. Ils en tirent une grande fierté.

## Nos créations et réalisations :

- Concert avec **Steve Waring** (stage avec le chanteur sur un week-end et accompagnement pour un concert) avec les classes de jardin et initiation musicale et les classes instrumentales.
  - Création d'un conte musical « Le Loup » **Musique et Théâtre** avec la compagnie « Entre cour et jardin » et Martine Perez.
  - Accompagnement de **Pierre Perret** pour un concert avec la chorale d'enfants. (Avec le centre culturel de Figeac)
  - « La flûte du bossu », **création musicale autour du conte** (écriture musicale et littéraire, avec l'UDEML).
  - Pique-niques musicaux dans plusieurs communes du Grand Figeac.
  - Stage d'écriture pour les professeurs et concert avec **Jean-Marc Padovani** sur le thème du bal. Avec la participation d'**Alain Bruel** (accordéon) et de l'harmonie de Figeac.
  - Concert avec **Fred Pouget** et l'harmonie de Figeac (UDEML).
  - Stage pour les élèves avec **Laurent Guitton** et préparation d'un concert avec **Didier Labbé** sur le thème de la Turquie.
  - « **Musique et Cinéma** », trois concerts avec projections de films.
  - Participation de la classe de percussion à l'émission « **Graine de star** » de M6.
  - « **Marionnettes et Musique** », création d'un spectacle. Avec la compagnie « Balsamique Théâtre »
  - Concert avec **Jean-Jacques Milteau**.
- Plusieurs stages pour les élèves avec **Rémi Biet**, titulaire d'un C.A. de Jazz et d'un C.A. Pédagogique. Il enseigne le jazz depuis 1979 et dirige la classe du Conservatoire de Rouen depuis 1991. Répétitions et concert avec Jean-Jacques Milteau. (Avec les services culturelles de Figeac)
- Participation de la classe de cordes à une création musicale «**Sophonie la grande colère**» de **Jean-Christophe Marti** (Projet UDEML sur la musique contemporaine).

- « **Pierre et le Loup** », conte musical de S. Prokofiev. Avec Helen Poussin et tous les ensembles de l'école de musique.

- « **Le roi aux petites oreilles** », création d'un conte musical avec spectacle et édition d'un livre CD. Avec Gaël Macho (Ecriture du texte et conteur), Serges Bouzouki (prise de son et enregistrement CD), Irène Carles (illustration), et tous les ensembles de l'école de musique

## **2. ETATS DES LIEUX EN 2015**

Le conseil d'administration est composé de seize membres dont six membres de droit. Ils sont élus pour trois ans et nomment un bureau pour trois ans également, composé au minimum d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier.

Le personnel se répartit ainsi :

- ☞ trois professeurs de piano : John Hoyland, Cécile Lehours, Mireille Bougon,
- ☞ un professeur d'orgue : Mireille Bougon
- ☞ un professeur de saxophone, clarinette et flûte à bec : Isabelle Ernéta,
- ☞ un professeur de trompette : Georges Courpet,
- ☞ un professeur de flûte traversière : Jean Louis Malherbes,
- ☞ un professeur de violon : Lidiya Neal,
- ☞ un professeur d'alto : Cécile Boyer Borie,
- ☞ un professeur de violoncelle : Marie Zortian,
- ☞ un professeur de batterie et percussions : Emmanuel Mériqot,
- ☞ deux professeurs de guitare : Benoît Defrance et Fred Nimal,
- ☞ une directrice de chorales pour enfants (deux groupes) : Stéphanie Della Rocca,
- ☞ deux professeurs de musique traditionnelle, gérés par l'ADDA du Lot : Alexandra Lacouchie (violon), Cyrille Brotto (accordéon diatonique),
- ☞ une secrétaire : Marina Longé,
- ☞ un directeur : Benoît Defrance.

Depuis le mois de septembre 2014, l'école de musique a ouvert une classe de théâtre avec la compagnie « Avis de Pas Sage » (Association). Deux enseignants animent trois groupes d'élèves (46 élèves) : Céline Granchamp et Julien Paramelle.

La majorité du personnel travaille à temps partiel.

L'école de musique participe aux classes CHAM du Collège Masbou de Figeac. Ces classes de sixième, cinquième, quatrième et troisième concernent 32 élèves.

## Les effectifs et la situation géographique

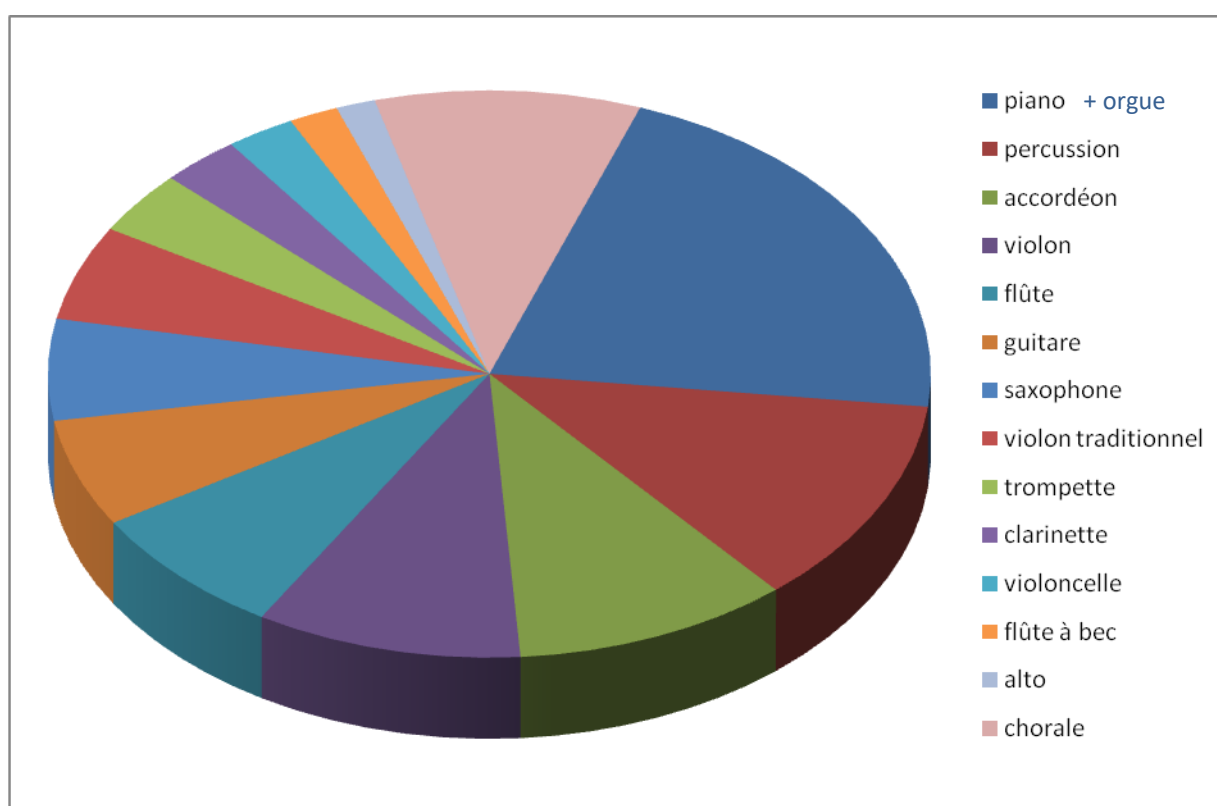
Aujourd'hui l'école compte **274 élèves inscrits en cours instrument ou vocal**, soit 2,7% de la population de Figeac qui compte 10 000 habitants. La répartition se fait comme suit : il y a 77 % d'enfants et 23 % d'adultes.

92 % des élèves font parti du Grand Figeac qui compte 80 communes. 120 élèves viennent de Figeac. Quatre écoles de musique sont sur le territoire avec 700 élèves pour 42 000 habitants.

L'école de musique de Figeac propose **137,5 heures de cours** par semaine.

### **La répartition des cours**

59 élèves de piano, 33 de percussion, 28 d'accordéon diatonique, 27 de violon, 21 de flûte, 17 de guitare, 16 de saxophone, 15 de violon traditionnel, 10 de trompette, 8 de clarinette, 7 de violoncelle, 5 de flûte à bec, 2 d'orgue et 1 d'alto, 27 choristes, ainsi que 46 élèves en théâtre.



Il existe également des ensembles, de cordes, de vents, de chorales ainsi que trois groupes de musiques actuelles. (Musiques amplifiées)

En plus des ensembles de l'école, plusieurs ensembles vocaux et instrumentaux exercent leur activité dans les locaux de l'école : chorale de musique traditionnelle, chorale classique, harmonie, stages d'été ...



### 3. LE BUDGET

Le budget global est de 236 143 € dont 214 000 € de parts salariales.

Les recettes sont les suivantes :

Participation des familles	60 000 €
Communauté de Communes	105 397 €
Conseil Départemental	52 360 €

Notre évolution sur 5 années :

ANNEES	BUDGET	HEURES/ semaine
2012	229 812 €	138
2013	239 176 €	139
2014	243 377 €	138
2015	236 143 €	134,5
2016	242 000 €	136

Nos partenaires :

ADDA du lot, UDEML, Fédération des sociétés musicales, l'Astrolabe, Crèche de Figeac, Collège Masbou, Collège Jeanne d'Arc, Club de danse, Le Matou dell' Arte (café participatif).

UDEML (Union des Ecoles de Musique du Lot) :

L'UDEML regroupe les écoles de musique du Lot reconnues par le Conseil Général et qui répondent à une charte. Elle est gérée sous forme associative. Le bureau est composé de présidents d'écoles de musique, d'élus, de représentants du Conseil Général. Le conseil d'administration est composé de présidents et directeurs. Les directeurs se réunissent tous les deux mois en présence de la directrice et de la chargée musique de l'ADDA du Lot.

L'astrolabe de Figeac

mise en place d'auditions d'élèves et petits concerts, dans une salle avec piano mis à disposition

Fédération des sociétés musicales :

L'école de musique adhère à cette fédération qui est davantage tournée vers les harmonies, mais cela nous a permis de bénéficier d'instruments financés par le Conseil Régional Midi-Pyrénées. Aujourd'hui, le Conseil Régional ne finance plus de dotation d'instruments, mais il nous reste quelques instruments appartenant à la Fédération.

#### **4. NOTRE MISSION**

- ♦ Proposer un enseignement de la musique et du chant en favorisant toute action qui contribue à son rayonnement,
- ♦ Assurer la promotion des pratiques amateurs générées dans le cadre de ses activités d'enseignement musical.

Les objectifs :

- ♦ Donner la possibilité aux élèves de s'épanouir au travers de la musique et du théâtre. Donner accès au plus grand nombre. Préparer l'élève à une autonomie pour une pratique amateur.
- ♦ Donner la possibilité aux élèves qui le souhaitent d'intégrer un cursus plus professionnel en les préparant aux concours du conservatoire.

## **Comment avons-nous procédé pour élaborer le projet :**

Nous avons eu plusieurs réunions avec des élus de la Communauté de communes, des enseignants, des membres du conseil d'administration et des parents d'élèves.

Une enquête a été organisée et nous avons classé les réponses par ordre de réponses les plus fréquentes. Nous avons ensuite sélectionné les points les plus importants.

Après plusieurs réunions durant lesquelles chacun s'est exprimé, le directeur a sélectionné les points les plus importants qui rentraient dans le cadre du projet d'établissement. Le document, largement, diffusé a donc permis d'avoir des retours et de réajuster le contenu.

Plusieurs rencontres, organisées par l'ADDA, avec Eric Sprogis et les différents directeurs des écoles de musique du Lot nous ont aidés dans cette démarche.

Ces rencontres se sont organisées sous forme de stages sur plusieurs journées, financés par l'UDEML.

Eric Sprogis est membre du conseil d'administration de l'association "Conservatoires de France", artiste musicien et ancien responsable des enseignements artistiques à la Région Poitou-Charentes.

## Résultats de l'enquête auprès des enseignants, des élèves, des élus, du conseil d'administration et des personnes extérieures

### Les questions :

#### 1 - Comment définissez-vous les missions de l'école de musique ?

Enseigner

Transmettre

Rencontre, échange, partage

#### 2 - Selon vous, quelles sont les forces et les faiblesses de l'école ?

##### Forces

1 – Qualité des enseignants

2 - Les projets de qualité

3 – Les tarifs intéressants (80 € par trimestre)

##### Faiblesses et points à améliorer

1 – Les locaux : ils sont vétustes et dégradés. Il n'y a pas d'auditorium.

2 – Manque de matériel. Principalement d'un piano pour les auditions.

3 – Cours de formation musicale pas adaptés : un travail avec les enseignants est nécessaire pour que la 4–  
4- Pas assez de projets fédérateurs. Favoriser et valoriser les actions qui regroupent les élèves de plusieurs disciplines.

5 – Pas assez de liens avec l'extérieur. Pas assez de projets s'associant avec d'autres institutions ou associations culturelles de la Communauté de Communes. Un rapprochement avec les services culturelles du Grand Figeac est nécessaire.

6 – Pas assez d'orchestres multi instrumentaux.

7 – Ecole pas assez reconnue : Développer les moyens de communications (site internet, mails, presse, info avec les services culturelles ...) Inciter les parents à s'investir.

Faire venir un public extérieur aux animations de l'Ecole. Mieux s'intégrer dans le programmation culturelle du Grand-Figeac

## Contraintes et Opportunités

### Contraintes

La Communauté de Communes du Grand Figeac souhaite réduire le coût de fonctionnement de l'école de musique. Une baisse de 5% de sa participation est prévue pour l'année scolaire 2015-2016. La participation du Grande Figeac Passe ainsi de 105 367 € à 100 008 €, soit une perte de 5 000 €.

Cette baisse devrait également se poursuivre sur le même rythme pour les 3 prochaines années.

La masse salariale représente 88% du budget, elle augmente mécaniquement tous les ans.

**Nous devons absorber cette baisse des subventions sans pénaliser les salariés ni dénaturer la qualité de l'enseignement.**

Actuellement, nous ne voyons que 3 solutions :

1/ Augmenter les tarifs de 10 %.

2/ Réduire le nombre d'heures de cours, ce qui pénalise les élèves qui attendent une place ainsi que les enseignants qui auront moins d'heures et donc un salaire en baisse. Cela entraînerait également une baisse de la participation du Conseil Général qui est calculée sur le nombre d'heures de cours.

3/ Réduire le coût par l'accroissement des recettes en augmentant le nombre d'élèves par classe.

Actuellement, les cours d'instrument individualisés sont de 30 minutes.

En proposant des cours de 3 élèves par heure :

#### Simulation 1 (utopique)

Avec 239 élèves d'instrument (état actuel) = 119,5 heures de cours par semaine.

Avec 3 élèves/heure nous pourrions recevoir  $119,5 \times 3 = 358$  élèves soit 119 élèves de plus.

⇒ Soit une augmentation des recettes de  $119 \text{ élèves} \times 80 \times 3 = 28\,560 \text{ €}$

Cependant, cette mesure ne serait possible qu'avec des élèves de même niveau et donc impossible à réaliser avec l'ensemble des élèves sans une formation spécifique des enseignants.

De plus, il n'est pas certain que nous ayons suffisamment de demandes pour augmenter le nombre d'élèves dans de telles proportions.

#### Simulation 2

Exemple sur un total de 120 heures.

Prévoir 60heures de cours individuels de 2 élèves/heure = 120 élèves.

Plus 60heures de cours collectifs de 3 élèves/heure = 180 élèves.

TOTAL : 300 élèves soit une augmentation de 60 élèves.

⇒ Recettes supplémentaires =  $60 \times 80 \times 3 = 14\,400 \text{ €}$

### **Simulation 3**

Exemple sur un total de 120 heures.

Si nous prévoyons 1/3 des cours sur le modèle de 3 élèves/heure.

30 heures de cours avec 3 élèves.

90 heures de cours avec 2 élèves.

⇒ Soit 30 élèves de plus, soit  $30 \times 80 \times 3 = 7\,200$  €.

Certains élèves auront un tarif de 60€ (2<sup>o</sup> enfant de la même famille) donc cette marge de 2 200€ est indispensable.

Il est proposé un projet sur trois années avec :

Augmentation progressive des tarifs + fixer un nombre progressif de cours en collectifs.

#### **Année 1 :**

Augmentation des tarifs de 5 % = 3 000 €.

10 heures de cours collectifs = 2 400 € (sans tenir compte de l'augmentation de 5% pour compenser les tarifs réduits) à répartir sur des cours de guitare, de violon, de flûte, de musique traditionnelle (deux enseignants), de percussions.

⇒ soit 2 cours par enseignant.

#### **Année 2 :**

Augmentation des tarifs de 7 % = 4 410 € (en tenant compte de l'augmentation de l'année précédente).

13 heures de cours collectifs = 3 120 €.

#### **Année 3 :**

Ajuster le tarif et le nombre d'heures de cours collectifs en tenant compte des résultats des 2 années précédentes.

Si tout se passe comme prévu nous ne devrions augmenter le tarif de 2% et passer à 15 heures de cours collectifs pour équilibrer notre budget.

Il serait intéressant de mener une réflexion pour les élèves adultes qui bénéficient des cours depuis une longue période.

## **Août 2018, recrutement d'un nouveau directeur**

Suite au départ à la retraite du directeur actuel, recrutement d'un nouveau directeur. Prévoir une période en binôme avec le directeur actuel pour une meilleure transition.

Prévoir l'organiser les cours de guitare qui sont actuellement assurés par le Directeur actuel.

Il est prévu d'en informer les salariés et définir si nous proposons un recrutement interne ou externe.

Une fiche de poste définira la mission exacte du futur directeur (fiche de poste actuelle en fin de document).

Statutairement, pour tout recrutement, c'est le directeur qui propose le ou les candidats au président. Dans ce cas particulier, nous proposons de former un jury composé du président, d'un représentant de l'ADDA (chargé musique), du directeur, éventuellement d'un représentant du Grand Figeac (DAC), du Président du Grand Figeac ou son représentant. Un délégué des professeurs pourra assister aux entretiens mais ne sera pas habilité à prendre la parole.

Il sera proposé au futur directeur de débiter avant le départ du directeur actuel pour qu'il puisse comprendre le fonctionnement de la structure et pouvoir répondre à ses interrogations.

## Points débattus et actions envisagées

Nous tenons à signaler l'investissement du conseil d'administration, des élus et de certains professeurs. On peut regretter que trop peu de professeurs ne s'impliquent dans ce projet, mais certains habitent loin et travaillent dans plusieurs structures. Ils ne sont pas toujours disponibles aux dates et heures des réunions. Cependant un compte rendu a été envoyé par mail après chaque réunion et chacun a eu la possibilité d'intervenir.

**1/ Manque de matériel.**

**2/ Manque de communication vers l'extérieur.**

**3/ Pas assez d'orchestres multi instrumentaux.**

**4/ Cours de formation musicale pas adaptés.**

**5/ Relation entre les adhérents.**

**6/ Projet de rénovation de l'Ecole de Musique et construction d'un auditorium.**

Avec l'arrivée d'un nouvel outil tel que l'auditorium nous devrions pouvoir résoudre beaucoup de problèmes.

Il faudra donc prévoir une gestion des nouveaux locaux.

### **1/ Quel matériel ?**

Aménagement du futur auditorium éclairage, sonorisation, pupitres.

Equiper l'auditorium d'un piano (1/4 de queue) de bonne qualité

### **Pour qui ?**

- Pour le public.

- Pour les élèves.

- Pour les enseignants.

### **Pourquoi ?**

Permettre une diffusion dans de bonnes conditions sans installation et manutention à chaque manifestation.

### **Coût envisagé**

Prévoir, en début d'année scolaire, en concertation avec les enseignants, du choix des investissements demandés dans la limite budgétaire.

Prévoir une somme de 3 000 euros pendant trois ans à partir de la fin de la construction de l'auditorium.

### **Mode d'évaluation**

Quel matériel a été acheté pendant cette période ?



## **2/ Comment toucher un public plus large ?**

Concerts des professeurs. Auditions à l'extérieur. Plus de projets fédérateurs. Plus de liens avec les autres structures culturelles.

Refonte du site internet, utilisation des réseaux sociaux.

Prévoir une fiche d'évaluation standard, à remettre après chaque manifestation.

## **3/ Comment réorganiser la répartition des ensembles et orchestres dans l'école de musique ?**

Plus de projets entre professeurs en favorisant des regroupements d'ensembles (orchestre à cordes et chorale, musique traditionnelle et professeurs.

Plus d'instruments à vent dans l'orchestre classique.

**Pas de coût supplémentaire envisagé.**

## **4/ Cours de formation musicale pas adaptés.**

Prévoir une large réflexion avec les enseignants et voir les résultats et actions à mener pour adapter ces cours. Prévoir un minimum d'élève pour l'ouverture d'une classe.

Proposer un atelier pédagogique de musiques actuelles basé sur l'oralité.

Voir avec l'ADDA du Lot pour que le ou les professeurs concernés participent aux stages de formation.

### **Coût envisagé**

pour le cours de musiques actuelles : coût total 1 190 €/année

Recettes : Cotisations 55 € x 5 élèves x 3 trimestres = 825 €,  
soit un déficit de 365 € la première année.

Equilibre la deuxième année ( 7 élèves) et positive la troisième.

### **Mode d'évaluation**

Comptabiliser le nombre d'élèves chaque année ainsi que la provenance des élèves (instrument).

Sondage ponctuel.

Lidiya Tyschenko, professeur de formation musicale, a des difficultés avec le français et elle ne sera plus secondée par Christine Clarke pour les cours de formation musicale. Elle devra suivre des stages de français pour mieux maîtriser la langue.

### **Coût envisagé**

Prise en charge par Uniformation.

### **Mode d'évaluation**

Vérifier régulièrement la progression du nombre d'élèves.

Faire le point au bout de trois ans pour voir l'évolution et les orientations éventuelles.

### **5/ Relation entre les adhérents.**

Développer le carnet de liaison

Impliquer d'avantage les parents dans les projets .

Réunions CA / parents. Journal d'information en milieu d'année. Plus de mails.

Prévoir un listing mis à jour chaque année.

Refonte du site internet et utilisation des réseaux sociaux.

### **Coût envisagé**

Pour le carnet de liaison, c'est un investissement en temps qui ne devrait pas avoir de conséquence sur le budget. Pour le site internet, faire un devis.

### **Mode d'évaluation**

Sondage ponctuel. Nombre d'envois aux parents.

### **6/ Projet de rénovation de l'Ecole de Musique et construction d'un auditorium.**

Plusieurs réunions avec les enseignants et l'harmonie nous ont permis de rencontrer l'architecte sélectionné pour faire les plans et suivre les travaux.

Après la création de l'auditorium prévu pour la rentrée 2017-2018, nous proposerons une programmation régulière avec des auditions d'élèves, des concerts de professeurs, des représentations de théâtre, des concerts de l'harmonie, des chorales, des intervenants extérieurs ... Ces animations devront toucher les professeurs, élèves et parents d'élèves ainsi qu'un public extérieur à la structure. La fréquence de ces animations sera définie en début d'année scolaire avec l'ensemble de l'équipe pédagogique.

Nous répondrons ainsi aux problèmes posés par la vétusté des locaux ainsi que des points à améliorer (voir page 10) :

- ♦ Plus de liens vers l'extérieur,
- ♦ Plus de liens avec les adhérents,
- ♦ Plus de reconnaissance,
- ♦ Plus de projets fédérateurs,
- ♦ Plus de projets entre professeurs.

### **Mode d'évaluation :**

Vérifier chaque année les résultats des programmations :

- ♦ Nombre d'auditions et regroupements entre enseignants,
- ♦ Nombre d'animations internes (enseignants),
- ♦ Nombre d'animations avec les acteurs extérieurs,
- ♦ Nombre de spectateurs (de l'école et extérieurs) .

## Bilan des réunions de concertation

Le point le plus important a été l'état des **locaux**. Un projet de rénovation totale est envisagé par la Communauté de Communes : aménagement des combles, restauration complète des locaux existants, création d'un auditorium de 100 places dans le même bâtiment... Une réflexion avec un architecte et avec les dirigeants de l'harmonie a permis l'élaboration d'un premier projet. Un appel d'offre a été lancé. Il est prévu une réalisation pour septembre 2018.

### Les statuts des enseignants

Les enseignants sont tous en CDI sous convention collective « animation », anciennement « animation socioculturelle ». Beaucoup d'enseignants ont des temps partiels et souhaitent développer leur activité.

Plusieurs pistes sont à exploiter :

- Favoriser l'organisation de stages pendant la période des vacances scolaires pour les enseignants qui le souhaiteraient.
- Favoriser un rapprochement avec les autres écoles du Grand Figeac pour définir des règles sur l'embauche de nouveaux professeurs. Il faut inciter les écoles à mieux se coordonner pour permettre de compléter en priorité les emplois du temps des enseignants du Grand Figeac.

Une adhésion au CNAS peut être envisagée (Comité National d'Action Sociale) : <http://www.cnas.fr/>  
Tarif : 211,36 € / bénéficiaire. Il faut engager une réflexion avec les enseignants pour savoir si ce projet les intéresse.

## **Image de l'Ecole ?**

Il est proposé que les actions extra école de musique soient mieux reconnues (exemples : animations dans les crèches, maisons de retraite, centres d'handicapés...)

## **Par quels moyens ?**

- Création d'ensembles de professeurs pour aller dans les écoles,
- Participation aux fêtes de village (qui ont un budget), demande d'un calendrier à l'Office du Tourisme
- Il faut se rapprocher des services culturels de la ville,
- Utiliser l'agenda de l'ADDA
- Fixer une procédure pour les enseignants qui souhaitent communiquer sur leurs actions (photos, articles ...)
- Fixer une liste de diffusion
- Reportages dans le journal de la Communauté de Communes.

Un piano est mis à disposition dans le hall de la médiathèque, nous proposons d'y faire des auditions d'élèves ou des animations.

Le « Matou dell' Arte » est équipé d'une scène avec éclairage et piano. Il serait intéressant d'y prévoir un rendez-vous régulier. Ce dernier trimestre l'école de musique s'y est produit trois fois.

## **Coût envisagé**

Il sera nécessaire de prévoir un tarif pour ces animations (exemple : 15€/heure + frais de déplacement.)

## **Mode d'évaluation**

Sondage, questionnaire.

## Définition des nouveaux tarifs.

### Constat des faits

Au regard des tarifs proposés par les écoles de musique de la Communauté de Communes (Cajarc, Causse et Ségala-Limargue), Figeac pratique les tarifs les moins chers : 240 euros par an pour un enfant, 270 euros par an pour un adulte. (en 2015)

Les encaissements viennent principalement des inscriptions des enfants.

Les subventions publiques stagnent, voire diminuent. La Communauté de Communes subit cette baisse des subventions de l'Etat et doit elle-même les répercuter. Il est nécessaire de faire 700 000 euros d'économies par an. Malgré ces contraintes, il y a une réelle volonté de soutenir l'enseignement de la musique.

### Points de réflexions

Trois points sont mis à l'étude, incluant les baisses de subventions.

- ↳ A quoi choisit-on d'affecter les financements publics ?
- ↳ Que fait-on des effectifs des élèves ?
- ↳ La définition des priorités par rapport aux politiques tarifaires : quels sont les critères et le niveau de participation des familles ?

### Plusieurs pistes de réflexion sont proposées :

Faut-il faire profiter les élèves débutants d'un accompagnement hebdomadaire fort durant les quatre premières années afin d'avoir les bases pour continuer de manière plus autonome (deux cours par mois) ou le parcours actuel d'apprentissage doit-il perdurer ?

Doit-on continuer à financer les élèves présents depuis plus de dix ans ou les financer en partie, au prorata du nombre d'années passées à l'école de musique ?

Dans tous les cas, si l'on veut progresser, il est nécessaire d'évoluer et de repenser notre fonctionnement.

- ↳ A quoi choisit-on d'affecter les financements publics ?

Nous ne savons pas quelles formes vont prendre les subventions publiques et selon quels critères elles vont être attribuées. A l'heure actuelle, la volonté publique n'impose aucun critère mais il faut garder en tête que l'Ecole de Musique est attachée à ce que les subventions publiques soient utilisées selon un principe d'équité pour tous et que la logique libérale n'est pas souhaitée.

Nous devons aussi garder en tête qu'il y aura, de façon certaine, une baisse des subventions de 5% par an sur trois ans.

## ↳ Que fait-on des effectifs des élèves ?

L'Ecole de Musique ne manque pas d'élèves, il y a même de longues listes d'attente, notamment en guitare, en piano et en batterie. En conséquence, la question de l'accompagnement des élèves se pose naturellement. Peut-on penser qu'à partir d'un certain degré d'autonomie, les élèves puissent avoir un cours toutes les deux semaines ? Des créneaux horaires seraient ainsi libérés, ce qui permettrait de prendre davantage d'élèves. Peut-on également imaginer, toujours à partir d'un certain degré d'autonomie, que les cours soient collectifs ? La difficulté de ces choix réside non seulement dans la définition du degré d'autonomie, mais aussi dans le fait que les cours collectifs ne sont pas forcément pertinents pour certains instruments.

Cette même réflexion peut « s'inverser » et s'appliquer aux cours des élèves débutants. Ces derniers pourraient commencer en collectif pour ensuite profiter de cours individuels. Là encore, les mêmes difficultés apparaissent. On peut également envisager des cours de 20 minutes pour les débutants, ce qui permettrait aux professeurs de recevoir trois élèves en une heure au lieu de deux. Il y aurait ainsi une hausse du nombre d'élèves sans avoir à augmenter le nombre d'heures des professeurs.

Il y aura nécessité de prendre en compte les emplois du temps hétérogènes des élèves afin de les réunir en cours collectifs. Ceux qui ne pourront pas intégrer un cours collectif bénéficieront d'un cours individuel de 20 minutes. La même règle doit s'appliquer à tous, il ne peut y avoir un choix délibéré des familles entre un cours individuel et un cours collectif.

A la lumière de ces débats, la proposition d'un parcours d'enseignement et d'apprentissage semble s'imposer. La prise en compte de la spécificité de chaque instrument reste nécessaire et il est proposé de réfléchir à un parcours pertinent pour chacun d'entre eux. Cependant, la réflexion doit s'articuler autour d'un tronc commun :

- ▶ En combien de tranches d'années découper le parcours ? 3 / 6 / 9 / 12 ans ?
- ▶ Quelle peut être la mesure du travail personnel et de la motivation, quelle évaluation penser ?
- ▶ Peut-on proposer des cours de 45 minutes au bout de trois années d'apprentissage ?
- ▶ Peut-on prévoir une mesure spécifique pour les élèves qui préparent un examen d'entrée dans un conservatoire ?

↳ La définition des priorités par rapport aux politiques tarifaires : quels sont les critères et le niveau de participation des familles ?

Plusieurs pistes sont envisageables sachant qu'il faut dix heures de cours collectifs et une hausse de 5% des cotisations des familles pour éponger la perte d'une partie des subventions.

La question se pose de savoir si la pratique d'un tarif dégressif par enfant d'une même famille est toujours pertinente compte tenu de la baisse des subventions publiques.

Après discussion, il est décidé qu'il y aura deux tarifs dès la rentrée 2015 / 2016 :

TARIF REDUIT : Jeunes de – 19 ans / Etudiants / Chômeurs / Minima sociaux.

TARIF NORMAL : Adultes / Autres ne rentrant pas dans le tarif réduit.

Il y aura 25 % de réduction sur la cotisation à partir du deuxième enfant.

Les cotisations augmenteront de 5% dès la rentrée 2015 / 2016.

### Synthèse et consensus

Il y aura mise en place d'un parcours d'enseignement, probablement 3 / 6 / 9 / 12 ans, avec deux années de cycle débutant, avec la possibilité de l'allonger d'une année supplémentaire.

Il reste à définir la durée des étapes, la progressivité du parcours afin que l'équilibre financier élèves débutants / élèves en fin de cursus s'équilibre.

Il est demandé aux professeurs que soient testés, sur une année, les cours collectifs.

La cotisation s'élève, dès la rentrée 2015 / 2016, à 255 euros par an pour un enfant et 300 euros par an pour un adulte, soit une augmentation de 5%.

La réduction de 25% de réduction sur la cotisation s'applique à partir du deuxième enfant.

Les cours de théâtre auront un tarif indépendant des cours de musique.

Le président demande aux professeurs qu'ils fassent des propositions de parcours d'apprentissage sur leur discipline instrumentale, la contrainte étant de conserver l'équilibre début de cursus / fin de cursus.

Il précise également qu'il y aura deux groupes « Enfants » en théâtre si les inscriptions excèdent dix élèves et que les nouveaux tarifs s'appliquent aussi aux élèves de théâtre.

Les adultes en cours individuels sont admis à l'école de musique en fonction des places disponibles. La priorité est donnée aux jeunes.

Est-il possible de limiter à 10 ans les cours individuels ? Après cette période les élèves seraient acceptés en classe d'ensemble mais ne pourront plus bénéficier de cours individuels ou collectifs.

## FICHE DE POSTE : DIRECTEUR DE L'ECOLE

Nom de la convention collective appliquée (associations) : C.C. : Animation (ex-Animation socioculturelle) (3246)

	<b>Directeur / Responsable pédagogique</b>
Emploi (intitulé fiche de paie)	Directeur administratif
Missions confiées (contenu fiche de poste)	<p>Mettre en application les décisions prises par le Conseil d'Administration.</p> <p>Gestion du personnel.</p> <p>Inscriptions des élèves (en lien avec les professeurs)</p> <p>Gestion des cotisations</p> <p>Gestion du budget prévisionnel</p> <p>Gestion des achats et entretien du matériel</p> <p>Gestion des éléments de salaires pour permettre au comptable d'éditer les feuilles de salaire. (frais de déplacement, primes d'ancienneté, heures supplémentaires, absence ...)</p> <p>Virements de salaires (signature compte banque)</p> <p>Gestion des projets 'affiches photos sonorisation montages vidéo, arrangements, réservations salles, transport matériel, techniciens son et éclairage</p> <p>Liens avec la presse invitations pots de fin de concert ....</p> <p>Gestion du site internet</p> <p>Courrier</p> <p>Liens avec les parents d'élèves</p> <p>10 heures hebdomadaires de cours</p>
Nombre d'heures dédiées à la direction/responsabilité pédagogique	35 h moins 10h de cours
Nombre d'heures de cours	10 h
Fréquence de réunions avec le bureau/la	Avec le projet d'établissement nous arriverons à 1



collectivité (élus, directeur général)	réunion tous les 2 mois
Fréquence de réunions avec les professeurs	3 fois par année
Rémunération sur combien de mois ?	12
Existence de prime ? Si oui, pour quelle raison et à quelle fréquence ?	NON
<b>Autres avantages (hors réunions et projets UDEML)</b>	
Indemnités km ?	Uniquement pour les réunions à l'extérieur
À quel montant les indemnités km sont-elles prises en charge ?	0,31 € du Km
Bénéficiez-vous d'un véhicule de service ? Si oui dans quelle(s) condition(s) ?	NON
Bénéficiez-vous d'autre avantage en nature (téléphone portable, ordinateur...)	ORDINATEUR
<b>Organisation</b>	
Y a t-il un secrétariat salarié ? Si oui, pour combien d'heures hebdomadaires ?	OUI 26 heures
La structure fait-elle appel à un cabinet comptable ?	OUI
La structure fait-elle appel à un commissaire aux comptes ?	OUI

## Feuille de route

### Les orientations principales

Orientations	Objectifs résultats attendus	Actions à mener	Moyens	Echéancier
<b>Réduction budgétaire.</b>	-Réduire le coût. - Augmentation des recettes.	- Favoriser les cours collectifs. - Augmenter les tarifs.	Cours de trois élèves/heure pour les premières années ou deux élèves/40mn.	Augmentation progressive sur trois années des cotisations et des cours collectifs.
<b>Nouveau locaux avec un auditorium.</b>	Meilleure reconnaissance de l'école de musique :  - Favoriser relations entre les adhérents.  - Favoriser la création d'ensembles multi instrumentaux.	- Prévoir des auditions et des animations régulières par les élèves et les ensembles.  - Prévoir une programmation extérieure (associations externes) et favoriser des échanges entre les structures.	- Organisation du planning d'occupation de l'auditorium.  - Gestion de la salle (tarif, réservations, entretien ...).  - Prévoir une diffusion régulière de la programmation en lien avec les services culturelles.	<u>Juin 2016</u> : déménagement des locaux actuels.  <u>Septembre 2017</u> : aménagement dans les nouveaux locaux.  <u>Janvier 2018</u> : mise à disposition et début des animations.  <u>Septembre 2018</u> : mis en place d'une programmation trimestrielle.

<b>Recrutement d'un nouveau Directeur.</b>	<p>Sa mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion pédagogique et administrative de l'école</li> <li>- Prendre les mesures nécessaires pour la mise en place des actions à mener pour répondre aux problèmes posés lors de nos réunions de préparation de ce document (réduction budgétaire, formation musicale, meilleure reconnaissance de l'Ecole, orchestres pluridisciplinaires, liens avec les parents, liens avec les services culturelles).</li> <li>- Lancer une réflexion sur un regroupement avec les autres écoles de musique du Grand Figeac.</li> <li>- S'autoriser à accueillir d'autres pratiques artistiques, si elles convergent vers les mêmes projets que l'Ecole de Musique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fixer les critères de recherche, fixer une fiche de poste, définir l'équilibre directeur enseignant en nombre d'heures, fixer un tarif de rémunération.</li> <li>- Lancer un appel à candidature.</li> <li>- Nommer un jury.</li> <li>- Réorganisation en fonction de l'instrument enseigné.</li> <li>- Définir les propositions si l'ancien professeur de guitare souhaite continuer quelques heures par semaine principalement en classe d'orchestre rock.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Répertorier les candidats potentiels et choisir les possibilités de diffusions pour appel d'offre.</li> <li>- Budgétiser.</li> </ul>	<p><u>Janvier 2018</u> : lancer les appels d'offre.</p> <p><u>Avril 2018</u> Relance des appels d'offre, si besoin.</p> <p><u>Fin aout début septembre 2018</u> : recrutement et période en binôme avec le directeur actuel, quelques heures par semaine pendant une durée à définir avec le nouveau directeur</p> <p>Préparation de la rentrée 2018-2019.</p> <p>Rencontre avec les professeurs</p>
--	--	--	---	--